

ENTENTE DE PARTENARIAT

ENTRE

LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (MERN)

Monsieur Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre
responsable du Plan Nord

ET

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)

Monsieur André Bélisle, président

ET

COLLECTIF MORATOIRE ALTERNATIVES VIGILANCE INTERVENTION (CMAVI)

Monsieur Serge Fortier, représentant mandaté par le conseil d'administration

ATTENDU que le MERN effectue, depuis 2010, l'inspection des 589 puits (actifs et inactifs)
des basses-terres du Saint-Laurent;

ATTENDU que quelque 100 puits ont été visités à ce jour;

ATTENDU que dans le but de poursuivre cet exercice, le MERN se dotera d'un plan
d'action pour inspecter tous les puits inactifs des basses-terres du Saint-Laurent;

ATTENDU qu'il faudra prévoir un minimum de trois ans pour compléter l'opération;

ATTENDU qu'il est de ce fait trop tôt pour estimer l'ampleur des puits problématiques et
des travaux nécessaires afin d'éviter des fuites de méthane;

ATTENDU que le gouvernement pourra proposer les mesures appropriées et nécessaires
lorsqu'un état détaillé de la situation sera disponible;

ATTENDU que le MERN souhaite travailler, en partenariat avec l'AQLPA et le CMAVI, à
faire l'inventaire des techniques d'exploration-exploitation, des normes et des mesures liées
aux fuites de méthane et autres techniques d'étanchéité afin de produire un état de la
situation (terrain) de l'ensemble des puits visés par ledit plan d'action gouvernemental;

ATTENDU que le MERN, l'AQLPA et le CMAVI conviennent d'un échange d'informations
concernant la situation des puits sur le terrain;

ATTENDU que le **MERN**, l'**AQLPA** et le **CMAVI** conviennent de poursuivre des discussions avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin de bénéficier de tous les types d'expertise requis dans ce dossier.

ATTENDU que cette collaboration a été annoncée en octobre dernier par communiqué.

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

L'**AQLPA** et le **CMAVI** conviennent, en collaboration avec le **MERN**, de participer à un groupe de travail permettant l'échange des données qui sont connues de toutes les parties afin de dresser un état de ces puits et d'en prioriser l'inspection sur le terrain;

L'**AQLPA** et le **CMAVI** conviennent donc de participer à un groupe de travail piloté par le **MERN**. Les travaux de ce groupe se dérouleront au cours de la prochaine période hivernale;

L'**AQLPA** aura la responsabilité, en collaboration avec le **CMAVI** et le **MERN**, de procéder aux travaux de recherche préalables durant la période hivernale en vue des inspections à venir sur le terrain qui débiteront le printemps prochain;

L'**AQLPA** et le **CMAVI** appuieront le **MERN** afin de déterminer l'emplacement des puits. À cette fin, une opération de terrain devra être faite au printemps prochain par l'entremise du **CMAVI**, laquelle consistera à identifier les propriétaires du lieu où sont situés ces puits et à déterminer le lieu exact du forage en prenant les coordonnées GPS. Un état de situation sommaire des puits sera aussi effectué et consigné par les équipes du **CMAVI** et de l'**AQLPA**;

L'**AQLPA** et le **CMAVI** seront donc en mesure de transmettre ces informations aux professionnels du **MERN** afin que ceux-ci puissent planifier l'inspection du lieu et en signifier l'état et les actions à venir;

L'**AQLPA**, le **CMAVI** et les professionnels du **MERN** conviendront d'une méthode de travail et d'un calendrier afin que cette opération soit efficiente et respecte les échéanciers du plan d'action pour l'inspection des puits;

L'**AQLPA** sera, en collaboration avec le **MERN** et appuyée par le **CMAVI**, responsable de la formation des équipes de citoyens qui auront la responsabilité de faire du repérage sur le terrain;

Le **MERN** évaluera la possibilité d'accréditer certaines personnes aux fins de cette opération de terrain;

Les trois parties, soit le **MERN**, l'**AQLPA** et le **CMAVI**, devront, une fois cette entente signée, désigner les personnes qui seront associées à ce dossier et celles-ci devront signer une entente de confidentialité.

Durée du mandat

Novembre 2014 à mars 2016

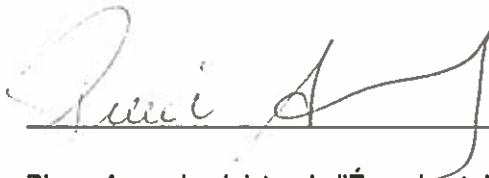
Budget total et modalités de versement

Précision : Les versements seront effectués sur deux années financières.

Pour la période de novembre 2014 à mars 2015, une somme de 80 000\$ sera versée.

La moitié de cette somme, soit 40 000\$, sera versée à la signature du contrat et le solde, à la fin du premier mandat, soit en mars 2015.

Pour le deuxième mandat, d'avril 2015 à mars 2016, une somme de 98 500\$ sera versée. Les versements se feront sur une base trimestrielle, soit en juin 2015, en septembre 2015, en décembre 2015 et en mars 2016.

 le : 17 novembre 2014


Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

 le : 17 nov 2014

André Bélisle, président

Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

 le : 17 nov 2014

Serge Fortier, représentant mandaté par le conseil d'administration

Collectif Moratoire Alternatives Vigilance

